
Séance du 05 avril 2023

**Nombre de membres
en exercice** : 8

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents : Eric BESSAC, Michel BONNET, Pierre BONNET, Lucien GREZE, Philippe LAFARGE, Céline LEROUX, Gilbert MAZOYER

Représentés : Thierry ANDRE par Céline LEROUX

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Eric BESSAC

Ordre du jour :

- 1 / Désignation du secrétaire de séance
 - 2 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15/03/2023
 - 3 / Prochaines réunions et participations
 - 4 / Vote du taux d'imposition 2023
 - 5 / Vote du budget principal et annexes 2023
- Débat et vote
 - 6 / Information sur le PLU
 - 7 / Divers délibérations, divers devis,
 - 8 / Questions diverses
-

1 / Désignation du secrétaire de séance : Eric BESSAC

2 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15/03/2023

Le terme de « arrêt de poursuite judiciaire » est remplacé par : Poursuite de la procédure judiciaire, pour les deux budgets annexes concernés.

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE :

Poursuite de la procédure judiciaire = 3 000.00 €

BUDGET RESEAU DE CHALEUR :

Poursuite de la procédure judiciaire = 3 000.00 €

3 / Prochaines réunions et participations

Jeudi 6 avril 2023 :

09h00 : Visio Caisse d'Epargne Elodie GRAS

14h30 : Com Com : maison de santé Prohin et Albaret

14h30 : Géomètre LARGUIER Visite du BVSM

Vendredi 7 avril 2023 :

14h00 : GAXIEU visite du Rocher

Dimanche et Lundi de Pâques :

Location salle polyvalente

Mardi 11 avril 2023 :

09h00 : Bureau SDM

09h00 : Pose de la cuisine logement N° 1

09h30 : Voie Verte

Mercredi 12 avril 2023 :

09h30 : SELO

Mercredi 12 avril 2023 :

14h00 : Charte forestière loc salle à confirmer

Jeudi 13 avril 2023 :

09h30 : Bureau COM COM

10h00 : CCCML – SHVC

15h00 : Réunion publique : IMTE Rendu maison de répit

16h00 : Réunion d'information à Mende « le risque amiante dans le bâtiment »

Vendredi 14 avril 2023 :

16h30 : Défilé de l'école CARNAVAL

Samedi 15 avril 2023 :

10h30 : Inauguration la Cévenole à confirmer

Du 15/04 au 06/05/2023 : Congé Nadine et Gilbert

Lundi 17 avril 2023 :

09h00 : Bureau SMD

18h00 : Visio Cévennes durables avec Simon COSSUS

Mardi 18 avril 2023 :

10h00 : Visite de M. VAGNER EPTB Gardon

14h00 : SHVC AREC

Mercredi 19 avril 2023 :

09h00 : Soutenance des étudiants IMTE à Alès

14h00 : Charte forestière loc salle à confirmer

Samedi 22 avril 2023 :

10h30 : Inauguration la Cévenole à confirmer

Lundi 24 avril 2023 :

09h00 : Bureau SMD

14h00 : PETR Génie dans le désert / Florac

Mardi 25 avril 2023 :

09h00 : PETR Génie dans le désert / Florac

Mercredi 26 avril 2023 :

09h00 : PETR Génie dans le désert / Florac

Jeudi 27 avril 2023 :

14h00 : Conseil Communautaire

Samedi et dimanche 30 avril 2023 :

09h00 : Location salle polyvalente Célia GAUTHIER

Mardi 2 mai 2023 :

09h00 : Bureau SMD

Vendredi 12 mai et samedi 13 mai 2023 :

Fête de la forêt en Sud Lozère

10h00 : AG Cévennes durables

4 / Vote du taux d'imposition 2023

DELIBERATION N° DE 032 2023 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état des notifications des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2022 et rappelle l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale.

Il rappelle que la commune reçoit la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties, rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versé par l'Etat.

La commune, dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, a stabilisé ses taux depuis 2017.

Pour 2023, il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre en ce sens et de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 37.70 %
- Taxe foncière (non bâti) : 170.08 %
- Taxe d'habitation (R.S.) : 15.73 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer pour 2023, les taux comme ci-dessus.

5 / Vote du budget principal et annexes 2023
- Débat et vote

DELIBERATION N° DE 033 2023 : RESEAU DE CHALEUR - VOTE DU BP 2023

Le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Saint Michel de Dèze,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Michel de Dèze pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 78 854.11 Euros

En dépenses à la somme de : 78 854.11 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	19 028.14
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500.00
66	Charges financières	15.28
67	Charges exceptionnelles	200.00
023	Virement à la section d'investissement	14 762.59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 698.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		44 204.01

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	19 000.00
74	Subventions d'exploitation	10 000.00
77	Produits exceptionnels	7 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 046.15
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 657.86
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		44 204.01

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	14 000.00
21	Immobilisations corporelles	14 838.38
16	Emprunts et dettes assimilées	1 765.57
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 046.15
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		34 650.10

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	11 200.00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 762.59
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 698.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	989.51
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		34 650.10

ADOpte A LA MAJORITE DOIT ETRE REMPLACÉ PAR L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré à SAINT-MICHEL-DE-DEZE, les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION N° DE 034 2023 : PHOTOVOLTAIQUE - VOTE DU BP 2023

Le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Saint Michel de Dèze,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Michel de Dèze pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 104 282.63 Euros

En dépenses à la somme de : 104 282.63 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	13 171.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 500.00
023	Virement à la section d'investissement	27 912.94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 146.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		46 729.94

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	21 000.00
77	Produits exceptionnels	15 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	656.69
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 073.25
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46 729.94

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	12 750.00
21	Immobilisations corporelles	40 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 802.69
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		57 552.69

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	13 365.66
021	Virement de la section de fonctionnement	27 912.94
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 146.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	12 128.09
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		57 552.69

ADOPTE A LA MAJORITE DOIT ETRE REMPLACÉ PAR L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré à SAINT-MICHEL-DE-DEZE, les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION N° DE 035 2023 : EAU - VOTE DU BP 2023

Le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Saint Michel de Dèze,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Michel de Dèze pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 935 763.86 Euros

En dépenses à la somme de : 935 763.86 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 499.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 000.58
014	Atténuations de produits	2 310.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
66	Charges financières	18.28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 240.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		60 067.86

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	39 000.00
74	Subventions d'exploitation	300.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 829.40
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 938.46
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		60 067.86

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	103 426.00

21	Immobilisations corporelles	750 313.00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 127.60
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 829.40
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		875 696.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	502 481.00
27	Autres immobilisations financières	277 381.72
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 240.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	57 593.28
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		875 696.00

ADOPTE A LA MAJORITE **DOIT ETRE REMPLACÉ PAR L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré à SAINT-MICHEL-DE-DEZE, les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION N° DE 037 2023 : COMMUNE - VOTE DU BP 2023

Le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Saint Michel de Dèze,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Michel de Dèze pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 848 760.08 Euros

En dépenses à la somme de : 1 848 760.08 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	98 585.71
012	Charges de personnel et frais assimilés	169 442.00
014	Atténuations de produits	14 675.00
65	Autres charges de gestion courante	71 594.42

66	Charges financières	2 434.46
023	Virement à la section d'investissement	97 370.39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 362.61
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		458 464.59

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	29 000.00
73	Impôts et taxes	130 430.00
74	Dotations et participations	164 521.00
75	Autres produits de gestion courante	58 000.00
76	Produits financiers	5.00
77	Produits spécifiques	2 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 170.77
002	Résultat de fonctionnement reporté	72 337.82
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		458 464.59

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	87 626.00
204	Subventions d'équipement versées	2 070.79
21	Immobilisations corporelles	187 258.19
23	Immobilisations en cours	997 482.00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 381.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 170.77
001	Solde d'exécution section investissement	96 306.74
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 390 295.49

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	956 426.99
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 145.45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	96 306.74
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
27	Autres immobilisations financières	206 683.31
021	Virement de la section de fonctionnement	97 370.39
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 362.61
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 390 295.49

ADOPTÉ A LA MAJORITE DOIT ETRE REMPLACÉ PAR L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré à SAINT-MICHEL-DE-DEZE, les jour, mois et an que dessus.

6 / Information sur le PLU

Monsieur le maire rappelle qu'une révision simplifiée pour la pose des panneaux solaires en superposition et non intégré, est en cours.

Nous avons également déposé une modification allégée qui elle demandera un peu plus de temps, environ 18 mois.

7 / Divers délibérations, divers devis,

Pas de délibérations, ni de devis à valider : point suivant

8 / Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'il a été démarché par Mme Carole MORIZET (adhérente de la Recyclerie de St Michel de Dèze) qui souhaite mettre en place un marché de producteurs sur notre commune, tous les mardis après midi de 16h00 à 19h00 pour la période du 6 juin au 26 septembre 2023. Le mardi la recyclerie est ouverte, et puis tous les mardis le Bertoul fait sa soirée pizza, cela peut être un bon compromis pour faire venir du monde.

Cette installation a déjà été mis en place il y a de nombreuses années, mais malheureusement cela n'avait pas fonctionné. Souhaitons que cela fonctionne cette année.

Mme MORIZET s'occupe de faire appel aux maraichers, une affiche va être postée aux alentours et nous le publierons sur notre bulletin municipal.

Ce marché sera placé sur le parking de l'hôtel, un arrêté d'interdiction de stationnement va être affiché aux abords et nous mettrons le mardi à midi les barrières de sorte que personne ne se gare.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00